

Prestations sociales : pour quand l'automatisme ?

Depuis un certain temps, la question du « non-recours » aux prestations sociales agite nos autorités. Plusieurs projets encourageants sont mis en place, notamment en passant par divers organismes en lien avec la population précarisée de notre canton. Une récente étude publiée par Pro Senectute mentionnait qu'environ 230'000 seniors¹ ayant droit aux prestations complémentaires (PC) dans notre pays n'en font pas la demande. Nous pouvons imaginer un taux de non-recours également important pour les subsides à l'assurance-maladie ou les prestations complémentaires pour familles, par exemple.

« Selon les chiffres de l'enquête suisse sur la vieillesse, on estime que 48% des personnes pauvres en termes de revenus (c'est-à-dire avec des revenus inférieurs à CHF 2279) sont en même temps en situation de non-recours aux PC »²

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation, la méconnaissance des prestations en question, mais aussi les difficultés administratives ou la honte d'être vu comme un charge pour la collectivité. L'administration fiscale, sait tout de notre situation financière, les procédures complexes qui est la deuxième cause de non-recours aux prestations sociales³, longues et difficiles à effectuer, ne répondent à aucune nécessité objective. Les données de la déclaration fiscale devraient faire foi pour l'obtention des aides et prestations sociales auxquelles on a le droit selon le revenu.

La procédure pour l'obtention d'un subside à l'assurance maladie dans notre canton prend plusieurs mois, jusqu'à 6 mois pour une révision et dans certains cas, des bénéficiaires parlent de durées jusqu'à 8 mois.^{4 5} Les délais pour l'obtention des prestations complémentaires sont aussi longs, de plusieurs mois.

Jusqu'en 2022, le site « jestime.ch » en partenariat avec le CSP, Caritas, Pro Infirmis et Pro Senectute, mettait à disposition un calculateur pour faciliter l'accès à l'information sur le droit à différentes prestations sociales. Malheureusement, cette offre n'est plus disponible en raison d'un manque de financement.

Dans un contexte où la simplification administrative et l'efficacité des services publics constituent des enjeux majeurs, l'automatisation des prestations sociales émerge comme une solution prometteuse pour répondre à ces défis. Faciliter l'accès aux prestations sociales tout en optimisant les ressources administratives a déjà été adoptée avec succès dans plusieurs cantons de différentes

1 RTS Info, « Les aînés ignorent souvent leur droit aux prestations complémentaires », consulté le 23 avril 2024, <https://www.rts.ch/info/suisse/13914371-les-aines-ignorent-souvent-leur-droit-aux-prestations-complementaires.html>

2 Pro Senectute Observatoire, *Non-recours aux prestations complémentaires en Suisse: Rapport partiel 2*, 2022.

3 REISO, « Le non-recours aux prestations sociales, ce mystère », consulté le 23 avril 2024, <https://www.reiso.org/articles/themes/politiques/442-le-non-recours-aux-prestations-sociales-ce-mystere>

4 24 Heures, « Hausse des primes, les demandes de subsides LAMal sont traitées avec du retard », consulté le 23 avril 2024, <https://www.24heures.ch/hausse-des-primes-les-demandes-de-subsides-lamal-sont-traitees-avec-du-retard-276906137791>

5 20 Minutes, « Assurance maladie Vaud: importants retards de traitement des demandes de subsides », consulté le 23 avril 2024, <https://www.20min.ch/fr/story/assurance-maladie-vaud-importants-retards-de-traitement-des-demandes-de-subsides-102227679690>

manières, notamment à Lucerne, Genève, Jura, Valais et Neuchâtel notamment. Nous pensons que l'automatisme des prestations sociales, basée sur la déclaration fiscale, est une solution. Notamment pour les subsides à l'assurance maladie, les PC, les PC famille, la rente-pont et les bourses d'études.

À Genève, par exemple, le subside à l'assurance-maladie est normalement attribué de façon automatique, basé sur les critères de revenu et la situation familiale du résident sans que celui-ci ait besoin d'effectuer une démarche spécifique. Cela inclut notamment les bénéficiaires d'aide sociale et de pensions complémentaires vieillesse ou invalidité.

Afin de mieux comprendre la situation et ce qu'apporterait l'automatisme des prestations sociales, nous soumettons les interrogations suivantes au Conseil d'État :

1. Le Conseil d'État projette-il de faire un état des connaissances sur le non-recours dans notre canton, notamment en se basant sur les données fiscales à disposition de l'administration cantonale ?
2. Quelle est l'économie annuelle réalisée et combien de personnes ne demandent pas d'aides, en particulier pour les prestations vaudoises (PC famille, rentes-pont et bourses d'études) ?
3. Est-ce que l'automatisation des prestations sociales permettrait-elle de réduire la bureaucratie ?
4. Le Conseil d'État a-t-il imaginé le gain pour les usagers, dont les procédures se rallongent de plus en plus, d'un système d'automatisme des droits aux prestations sociales ?
5. Le Conseil d'État a-t-il évalué comment l'automatisation des prestations sociales pourrait améliorer l'efficacité au sein des services concernés ?
6. Le Conseil d'État s'est-il approché des cantons de Neuchâtel, Genève, Jura et Valais qui pratiquent l'automatisme des subsides à l'assurance maladie ?
7. Le Conseil d'État envisage-il une possibilité de transmission des informations fiscales des personnes physiques au département de l'action sociale lors de l'établissement de la déclaration d'impôt ? Par exemple, par l'ajout d'une case à cocher sur la déclaration d'impôt pour transmettre aux services concernés les documents fiscaux relatif à une demande de prestations sociales.